



COMMUNE DE BAGES

22 avenue Jean Jaurès - 66670 BAGES

Tél. : 04.68.21.71.25 Mail : mairie@bages66.fr Site : www.bages66.fr

Liste des délibérations examinées par l'organe délibérant (Art.L.2121-25 du CGCT)

Conseil Municipal en date du Lundi 19 juin 2023 à 18h30

Salle de réunion du RDC de la médiathèque Joan Pau Giné - Rue de la Paix

N° de délibération	Objet de la délibération	Vote
DEL2023-034	Approbation du compte de gestion 2022 - Budget de la commune	Approuvée
DEL2023-035	Approbation du compte de gestion 2022 - Budget Lotissement communal Cami de Belric	Approuvée
DEL2023-036	Election Président(e) de séance pour le vote des comptes administratifs	Approuvée
DEL2023-037	Vote du compte administratif 2022 - Budget de la commune	Approuvée
DEL2023-038	Vote du compte administratif 2022 - Budget Lotissement communal Cami de Belric	Approuvée
DEL2023-039	Approbation du contrat Bourg-Centre Occitanie 2 ^{ème} génération pour la période 2022-2028 (<i>se substitue à la délibération n°2023-021 du 20/03/2023</i>)	Approuvée
DEL2023-040	Approbation convention de mise à disposition d'une partie de la Parcelle AC122 (8 000 m ²) du domaine privé communal Abricot Communication / Bages au titre de l'année 2024	Approuvée
DEL2023-041	Convention de Partenariat avec l'éducation nationale pour la mise à disposition d'un environnement numérique	Approuvée
DEL2023-042	Approbation convention de répartition de personnel dans le cadre de la compétence rétrocédée « Entretien de l'Eclairage Public »	Approuvée
DEL2023-043	Approbation convention de service commun de l'entretien de l'éclairage public	Approuvée
DEL2023-044	Approbation convention entre CCACVI/Commune de Bages pour la réalisation de la prestation de contrôle des hydrants	Approuvée
DEL2023-045	Avenant n°4 OPAH	Approuvée
DEL2023-046	Motion contre la fermeture de classe Ecole élémentaire d'Elne	Approuvée
DEL2023-047	Vente du local boucherie 2 rue de la Paix	Approuvée

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours gracieux et contentieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>



Le Maire,
Marie CABRERA

Date de réception en préfecture : 21/06/2023
Date de télétransmission : 21/06/2023
Date de réception préfecture : 21/06/2023